

application of compound Poisson processes to sickness and accident statistics", publié dans le numéro précédent du bulletin d'ASTIN. On y trouvera tous les détails des idées de M. Philipson en la matière. Nous pouvons donc nous borner à donner ses conclusions essentielles: les statistiques utilisées ne permettent pas de choisir entre une loi de Polya et une loi de Poisson composée plus générale, par exemple du type Hofmann; la loi de Polya est la meilleure approximation de toute loi de Poisson composée au sens du principe des moindres carrés et il vaut mieux l'employer jusqu'à ce qu'il soit vraiment prouvé que des modèles plus compliqués donnent une meilleure compensation; c'est un avantage de pouvoir interpréter la loi de Polya comme traduisant à la fois l'hétérogénéité ou la contagion.

Ce dernier avis ne fut pas partagé par M. Beard qui s'en justifia par une expérience du temps de guerre sur les accidents des pilotes de l'aéronavale, où l'interprétation par l'un ou l'autre modèle conduisait à des conclusions pratiques fort différentes.

M. Almer appuya le point de vue de M. Philipson sur les avantages de l'utilisation d'une loi de Polya.

M. Thyron fit remarquer qu'au point de vue de l'étude du bonus, l'essentiel ne lui paraissait pas être le choix entre l'une ou l'autre forme de loi de Poisson composée, mais tout d'abord le choix entre les deux modèles proposés à La Baule. En effet: le schéma de Markov à probabilités de transition constantes, puisqu'il conduit à la limite à la convergence des vecteurs-probabilités quels que soient les nombres de sinistres survenus pendant la première période d'observation, implique que le bonus ne se justifie pas lorsque l'on est suffisamment près de la limite; tandis que le schéma d'hétérogénéité permet, en théorie du moins, de bâtir un système de bonus et surprime.

Aucune statistique n'avait été traitée à La Baule par la méthode des chaînes de Markov. M. Franckx, qui avait dégagé à La Baule les conséquences théoriques de ce schéma, en présenta une application faite sur des observations recueillies par M. Depoid sur ses assurés „Tous risques modernes"; on peut y observer une convergence très rapide vers l'état d'équilibre.

En fait, comme le souligna M. Johansen, dans la dernière intervention de la journée, l'étude de la loi de probabilité de la variable „nombre de sinistres" ne résout qu'une difficulté; une deuxième difficulté a été esquivée en considérant que le coût d'un sinistre est indépendant de la nature de l'accident. Il suggéra donc qu'il serait intéressant d'étudier la corrélation entre les causes d'accidents et le montant moyen des sinistres. P. THYRION

c) CASUALTY ACTUARIAL SOCIETY

Casualty Actuarial Society at its May 1961 meeting formed a special Committee on Mathematical Theory of Risk. At the Rättvik Colloquium N.E. Masterson, US member of ASTIN board, made the announcement that all members of ASTIN interested in exchanging ideas and papers with the CAS Committee should contact its chairman:

Charles C. Hewitt, Jr.
Actuary
American International Underwriters Corp.
102 Maiden Lane
New York 5, N.Y., U.S.A.

Compte-Rendu de la 2ème Conférence Internationale des Actuaires et Statisticiens de la Sécurité Sociale — Revue Internationale d'Actuariat et de Statistique de la Sécurité Sociale — 2ème semestre 1959.

Ce numéro de la Revue Internationale d'Actuariat et de Statistique de la Sécurité Sociale renferme le texte des 6 rapports présentés à cette Conférence qui s'est tenue à Rome en Octobre 1959 avec le concours de 300 participants. — Les régimes de pensions en face de l'évolution économique et démographique en prenant particulièrement en considération :

- a) les variations du pouvoir d'achat de la monnaie et du niveau des salaires, par K. H. Wolff;
- b) les variations de la mortalité et de la natalité, par M. A. Coppini;
- c) les relations entre l'entrée en jouissance de la pension de vieillesse, son montant et la cessation du travail, par Sir George Maddex.

— L'organisation financière de l'assurance chômage, en prenant particulièrement en considération :

- a) les possibilités d'application de la technique de l'assurance sociale à la couverture du risque chômage;
- b) les critères pour la constitution des réserves, par A. Lasheras-Sanz.

— L'application à la Sécurité Sociale de la recherche opérationnelle en prenant particulièrement en considération l'assurance accident et l'assurance maladie, deux rapports présentés par L. Feraud et J. L. Madeira.

En tête du volume, R. J. Ayers et F. Emanuelli résument les résultats techniques de cette Conférence.

P. D.